

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 15 février 2019	N° 2019-71

Convocation du 8 février 2019

Aujourd'hui vendredi 15 février 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel VERNEJOUL à M. Alain ANZIANI
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Pierre HURMIC
M. Nicolas BRUGERE à M. Didier CAZABONNE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 12h15
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h15
Mme Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h00
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h30
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 10h15
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 10h15
M. Eric MARTIN à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h15
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 10h15
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h00
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 10h15
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL à partir de 11h00

EXCUSE(S) :

Monsieur François JAY.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 15 février 2019	Délibération
	Direction générale des Finances et de la commande publique Direction de la programmation budgétaire	N° 2019-71

**Programme d'investissement 2019 - Autorisations de programme ou d'engagement (AP/AE)
-Instruction M4x - Révision des Autorisations votées et proposition de nouvelles autorisations pour
2019 - Adoption**

Monsieur Patrick BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Il est rappelé que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle et indicative par exercice des crédits de paiement correspondants.

Ainsi conformément à l'article R.2311-9 et en application de l'article L.2311-3 et de l'article L.5217-10-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est proposé que la section d'investissement des budgets 2019 des différentes entités financières de Bordeaux Métropole, comporte comme les années précédentes des Autorisations de programme (AP) ainsi que des Autorisation d'engagement (AE) pour la section de fonctionnement, modalités de gestion reprises dans le règlement budgétaire et financier de la Métropole (délibération n° 2015-809 du 18 décembre 2015).

Cette délibération présente les révisions d'AP/AE- Crédits de paiement (CP) précédemment votées dans le cadre de l'adoption des budgets de Bordeaux Métropole gérés selon l'instruction M4 et ses dérivés. En effet, dans le cadre de l'article L.5217-10-7 du CGCT relatif aux Métropoles, les autorisations de programme ou d'engagement ne font plus l'objet d'une adoption dans le cadre d'une délibération spécifique mais sont désormais votées dans le corps du budget ; cette disposition s'appliquant dès lors que ce dernier relève de l'instruction comptable M57.

1. Les autorisations de programme relevant de la politique « Mobilités, transports et déplacements »

1.1 Actualisation des AP/CP existantes

Les révisions d'AP/AE-CP pour les plus anciennes permettent de :

- traduire les décisions prises depuis la dernière actualisation, qui a eu lieu par délibération n°2018-107 du 23/03/2018,
- disposer d'une meilleure visibilité financière de la programmation pluriannuelle des investissements prévus dans le cadre de ces projets en cours.

Au budget annexe transport

- **Acquisition d'autobus (AP projet)**

Afin d'accompagner le processus d'amélioration de l'offre de notre réseau de bus, cette autorisation évolue à la hausse à hauteur de 968 741,18 €. Le montant de l'autorisation est désormais fixé à 53 993 741,18 €.

Voté précédent	Révision	Montant AP actualisé
53 025 000,00	968 741,18	53 993 741,18

Le nouveau calendrier de paiement associé se présente comme tel :

Total CP antérieur	CP 2019
39 193 741,18	14 800 000,00

- **Ateliers Tram et Bus 2013 (AP Projet) :**

Afin de ne pas prolonger indéfiniment l'autorisation initiale créée avant l'exercice 2013, il est proposé d'ouvrir en même temps que sa révision, pour le budget 2019, une nouvelle autorisation. Cette dernière intègre les projets nouveaux (4^{ème} dépôt, site de secours) ainsi que ceux dont seuls quelques travaux ou études ont débuté (cf. ci-dessous).

L'AP 2013 est donc révisée à la baisse, même si le projet de restructuration du dépôt Lescure augmente de son côté (+7,66 M€). Dans le même temps, d'autres opérations sont en effet recalées à la baisse (Atelier Achard...). La révision s'élève au total à -24 018 224,67 €, ramenant cette autorisation à 96 624 834,00 € selon le détail ci-dessous :

	Valeur initiale	Coût actualisé
3 ^e Dépôt	19 988 260,12	1 801 246,24
Atelier Bus Lac BOUGAINVILLE	4 936 895,40	4 688 376,79
Dépôt Lescure	60 488 306,00	68 146 507,44
Mise en sécurité dépôt du Lac	3 292 310,50	2 789 625,87
Travaux sur bâtiments d'exploitation TBM	9 390 960,75	6 231 575,40
Ateliers bus et tram Achard	8 494 110,55	7 982 614,47
Bastide-Niel dépôt bus provisoire	6 561 215,35	4 548 094,79
Sécurisation des sites d'exploitation	6 000 000,00	326 793,00
Rénovation bâtiment administratif dépôt du Lac	1 491 000,00	110 000,00

Voté précédent en €	Révision en €	Montant AP actualisé en €
120 643 058,67	-24 018 224,67	96 624 834,00

Le nouveau calendrier de paiement associé se présente comme tel :

Total CP antérieur	2019 Prévu	2020 Prévu	2021 Prévu	2022 Prévu	2023 Prévu
30 074 585,02	15 623 775,00	16 550 000,00	7 210 000,00	10 881 475,00	16 284 998,98

- **Ateliers Tram et Bus 2019 (AP Projet) :**

En contrepartie, une nouvelle autorisation est créée, à compter de l'exercice 2019. Elle intègre les opérations suivantes :

	Valeur initiale
3 ^{ème} Dépôt	17 272 585,00
Sécurisation des sites d'exploitation	5 671 000,00
Rénovation bâtiment administratif dépôt du Lac	1 381 000,00
Site de stationnement de secours bus	3 500 000,00
4 ^{ème} Dépôt	17 200 000,00
Total	45 024 585,00

Elle s'élève à 46 196 210,00 € au total, le calendrier prévisionnel de paiement se présentant comme tel :

2019 Prévu	2020 Prévu	2021 Prévu	2022 Prévu	2023 Prévu	2024 Prévu
3 022 585,00	6 611 000,00	10 500 000,00	13 041 000,00	9 850 000,00	2 000 000,00

- **Système d'exploitation (AP Projet) :**

Pour finaliser la mise en œuvre de la nouvelle billettique et accompagner la croissance de notre flotte de bus et de tramway, cette autorisation augmente de 975 843,73 €, et s'élève maintenant à 16 740 612,00 € selon le détail ci-dessous :

	Valeur initiale	Coût actualisé	Etat
Système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs (SAEIV) Bus	139 233,80	304 542,80	En cours
Système billettique	15 625 534,47	16 436 069,20	En cours

Voté précédent	Révision	Montant AP actualisé
15 764 768,27	975 843,73	16 740 612,00

Total CP antérieur	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
10 855 271,89	5 440 000,00	40 340,00	75 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,11

Le nouveau calendrier de paiement associé se présente comme tel :

- **Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements Métropolitain (AP Projet) :**

Cette autorisation doit évoluer à la hausse en 2019 :

- en effet, il convient d'y intégrer le projet d'extension de la ligne D vers Saint-Médard-en-Jalles pour un montant de 85,7 M€.
- par ailleurs, l'évolution du projet BHNS Saint Aubin du Médoc avec notamment une liaison entièrement électrique induit une augmentation de l'ordre de +41,4 M€. Enfin, le processus d'extension du réseau nécessite l'acquisition de matériel roulant supplémentaire (15,2M€).

La révision s'élève au total à 142 417 232,00 €, soit un nouveau montant total de l'AP de 344 809 232,00 €, conformément au détail ci-dessous :

	Valeur initiale	Coût actualisé	Etat
Bus à haut niveau de service (BHNS) SAINT AUBIN DE MEDOC	112 215 000,00	153 675 432,00	En cours
Desserte aéroport	88 262 300,00	88 262 300,00	En cours
Matériel roulant	1 914 700,00	17 129 700,00	En cours
Extension ligne D vers St Médard	0,00	85 741 800,00	Nouveau

Voté précédent	Révision	Montant AP actualisé
202 392 000,00	142 417 232,00	344 809 232,00

Le nouveau calendrier de paiement associé se présente comme tel :

Total CP antérieur	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023 et s.
11 968 039,10	20 060 000,00	90 977 170,00	80 171 573,00	76 713 915,80	64 918 534,10

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L.5217-10-7, L.2311-3 et R.2311-9 du CGCT,

VU la délibération 2015/809 du 18 décembre 2015 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier de Bordeaux Métropole,

VU les délibérations n° 2016-69 du 12 février 2016, n° 2017-429 et 2017-490 du 07 juillet 2017 et n°2018-107 du 23 mars 2018 relatives aux Autorisations de programme et Crédits de paiement des budgets annexes,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'au vu de l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, il convient de procéder à une révision des autorisations de programme et crédits de paiement votés au titre des exercices antérieurs pour un meilleur suivi de la programmation des engagements,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'adopter, pour le budget annexe Transports, les révisions d'autorisations de programme portant sur les projets tels qu'explicités ci-dessus,

ARTICLE 2 : d'ouvrir les crédits de paiement correspondants au budget des exercices concernés pour cette entité financière. Un compte rendu annuel de ces autorisations sera fait à l'occasion des comptes administratifs produits sur la période considérée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC,
Monsieur JOANDET, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 15 février 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 FÉVRIER 2019	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 18 FÉVRIER 2019	 Monsieur Patrick BOBET